

MAIRIE



CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 2 juin 2022
PROCES VERBAL

LE PLAN DE LA TOUR

Etaient présents :

GIUBERGIA Laurent (présent à la délibération n°1, absent à la délibération n°2, présent de la délibération n°3 à la délibération n°5, absent à la délibération n°6, présent de la délibération n°7 à la délibération n°24), **LATIL Alexandre**, **VASSEUR Florence**, **OLIVIER Gérald**, **CHARLES Aline**, **BANET Fabien**, **VERGOZ Annick**, **BERENGUIER Nicolas**, **GINIER Céline**, **DE TREMERIE Gilles**, **MARCANTONI Lina**, **MARLIN Benoît**, **MACREZ Corinne**, **DUTEURTRE Jean-Philippe**, **FOURNIER-NERI Christiane**, **ARNAL Pierre**, **REVEILLON Thierry**, **BILLO Marie-France**

Etaient absents excusés :

DUMONT Sophie, **BRANSIEC Frédéric**, **JAUDEL Sébastien**

Etaient représentés :

PIGNOL Florian donne procuration à **BANET Fabien**, **BINET Marie** donne procuration à **MARLIN Benoît**

Secrétaire de séance :

Monsieur Fabien BANET

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal du 2 juin 2022 à dix-huit heures et trente-deux minutes.

Madame FOURNIER NERI prend la parole. Elle indique que lors du dernier conseil elle avait fait remarquer que le précédent procès-verbal comportait malheureusement des fautes de grammaire, de syntaxe et autres. Elle précise que ces procès-verbaux s'inscrivent dans l'histoire de notre village, elle souhaiterait donc qu'il soit rédigé de manière correcte.

Dans celui-ci aussi (mis à l'approbation ce jour), elle signale des fautes. C'est Monsieur le Maire qui est le responsable de sa rédaction explique-t-elle, et il dispose d'une bonne équipe. Elle indique que lors de l'ancien mandat, c'était elle qui était chargée par le Maire de la relecture. Elle est consciente que ceci génère un surcroît de travail pour l'équipe.

Elle déplore en outre les fautes de retranscription, qui selon elle déforment ses propos et les rendent difficiles à comprendre. Elle souhaiterait que sa demande soit prise en compte pour la rédaction des prochains PV.

Monsieur le Maire prend la parole pour indiquer qu'il prendra les mesures nécessaires. Mme FOURNIER NERI le remercie en précisant « oui il le faut, car cela reste dans l'histoire du village et cela n'est pas joli ».

Le procès-verbal de la séance précédente est **ADOPTE A LA MAJORITE**, Madame FOURNIER NERI **vote contre**.

1. Adoption du compte de gestion 2021 du budget de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : à l'unanimité

BUDGET COMMUNE	Report du N-1	Recettes réalisées 2021	Dépenses réalisées 2021	Résultat de l'exercice 2021 (recettes-dépenses)	Résultat de l'exercice N + report	Solde des RAR 2021 pour rappel	RESULTAT DE CLOTURE RAR COMPRIS
Fonctionnement	1 642 457,24	4 016 030,52	3 506 134,50	509 896,02	1 152 353,26		1 152 353,26
Investissement	- 603 641,51	1 335 106,72	508 348,96	826 757,76	223 116,25	38.734,92	223 116,25
Total	1 038 815,73	5 351 137,24	4 014 483,46	1 336 653,78	1 375 469,51	38.734,92	1 375 469,51

D'approuver le Compte de Gestion du budget de la commune dressé par le Chef de Service Comptable pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et toutes les pièces y afférentes.

2. Adoption du compte administratif 2021 du budget de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : à l'unanimité

BUDGET ASST	Report du N-1	Recettes réalisées 2021	Dépenses réalisées 2021	Résultat de l'exercice 2021 (recettes-dépenses)	Résultat de l'exercice N + report	Solde des RAR	RESULTAT DE CLOTURE RAR COMPRIS
Fonctionnement	29 931,03	109 866,79	131 400,89	- 21 534,10	8 396,93		8 396,93
Investissement	227 177,61	105 293,14	20 454,00	84 839,14	312 016,75		312 016,75
Total	257 108,64	215 159,93	151 854,89	63 305,04	320 413,68		320 413,68

D'adopter le compte administratif du budget de la commune 2021.

3. Affectation du résultat 2021 du budget de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	509 896,02
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	842 457,24
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 182 353,26
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	223 116,25
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-38 734,92
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 182 353,26
1) Affectation en réserves R1088 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	900 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	282 353,26
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

D'affecter le résultat 2021 du budget de la commune comme présenté ci-dessus.

4. Vote du budget supplémentaire de la commune - Exercice 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à la majorité avec 19 voix pour et 1 abstention (BILLO Marie-France)**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	252 353,26	1 411 893,25	1 664 246,51
Recettes	252 353,26	1 411 893,25	1 664 246,51

De voter les propositions d'ajustement de dépenses et de recettes figurant dans le budget supplémentaire de la commune de l'exercice 2022.

5. Adoption du compte de gestion 2021 du budget de l'assainissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

60400 - ASST - LE PLAN-DE-LA-TOUR
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	324 307,61	140 801,03	465 108,64
Titres de recettes émis (b)	105 293,14	109 866,79	215 159,93
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	105 293,14	109 866,79	215 159,93
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	324 307,61	140 801,03	465 108,64
Mandats émis (f)	20 454,00	131 400,89	151 854,89
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	20 454,00	131 400,89	151 854,89
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	84 839,14		63 305,04
(h - d) Déficit		21 534,10	

ASST - LE PLAN-DE-LA-TOUR				
Investissement	227 177,61		84 839,14	312 016,75
Fonctionnement	29 931,03		-21 534,10	8 396,93
Sous-Total	257 108,64		63 305,04	320 413,68
TOTAL III	257 108,64		63 305,04	320 413,68

D'approuver le compte de gestion du budget de l'assainissement dressé par le Chef de Service Comptable pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et toutes les pièces y afférentes.

6. Adoption du compte administratif 2021 du budget de l'assainissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

BUDGET ASST	Report du N-1	Recettes réalisées 2021	Dépenses réalisées 2021	Résultat de l'exercice 2021 (recettes-dépenses)	Résultat de l'exercice N + report	Solde des RAR	RESULTAT DE CLOTURE RAR COMPRIS
Fonctionnement	29 931,03	109 866,79	131 400,89	- 21 534,10	8 396,93		8 396,93
Investissement	227 177,61	105 293,14	20 454,00	84 839,14	312 016,75		312 016,75
Total	257 108,64	215 159,93	151 854,89	63 305,04	320 413,68		320 413,68

D'adopter le compte administratif du budget de l'assainissement 2021.

7. Affectation du résultat 2021 du budget de l'assainissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-21 534,10
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	29 931,03
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	8 396,93
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	312 016,75
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	8 396,93
1) Affectation en réserves R 1064 en Investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	8 396,93
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

D'affecter le résultat 2021 du budget de l'assainissement.

8. Vote du budget supplémentaire de l'assainissement - Exercice 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	8 396,93	312 016,75	320 413,68
Recettes	8 396,93	312 016,75	320 413,68

De voter les propositions d'ajustement de dépenses et de recettes figurant dans le budget supplémentaire de l'assainissement de l'exercice 2022

9. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

De prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2021. D'approuver ledit bilan annexé au compte administratif 2021 de la commune.

10. Adoption du rapport de la CLECT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

D'approuver le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 1-4 avril 2022, dont un exemplaire est annexé au présent document ;
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou décision tendant à rendre effective cette décision,
De notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Golfe de Saint-Tropez.

11. Complément de la subvention de fonctionnement LA JOIE DE LIRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

D'attribuer un complément de subvention de fonctionnement à l'association < La Joie de Lire > d'un montant de 200 euros,
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention,
De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022- compte 65.

12. Subvention fonctionnement AMIS DES ANES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

D'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association < Les Amis des Anes du Pays des Maures > d'un montant de 1500 euros,
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention,
De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 - compte 65.

13. Subvention fonctionnement LES JARDINS D'EMPONSE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

D'attribuer un complément de subvention de fonctionnement à l'association < les Jardins d'Emponse > d'un montant de 200 euros,
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention,
De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022- compte 65.

14. Subvention exceptionnelle LA BOULE PLANTOURIANNE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « La Boule Plantourienne » d'un montant de 500 euros,
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention,
De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022- compte 65.

15. Subvention exceptionnelle LES COQUINOUS

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

D'attribuer la subvention exceptionnellement à l'association « Les Coquinous » d'un montant de 400 euros,
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention,
De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022- compte 65.

16. Subvention exceptionnelle APPE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à la majorité avec 17 voix pour et 3 abstentions (PIGNOL Florian, MARCANTONI Lina, MARLIN Benoît)**

D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Association Plantouriane Pour les Enfants » d'un montant de 650 euros,
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention,
De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022- compte 65.

17. Opération Plan de la Tour sur Mer

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

D'approuver le renouvellement de l'opération « Plan de la Tour sur Mer » suivant les modalités suivantes :

o Chaque jeune plantourian, sur présentation de sa carte Zou « Pass Etudes », pourra acheter au tarif préférentiel de 12,50 euros l'unité, 2 tickets d'entrée au parc Aqualand de Sainte-Maxime au maximum, pour la période du 22 juin au 4 septembre 2022, dans la limite des places disponibles.
De dire que les dépenses et recettes sont inscrites au budget 2022 de la commune.

18. Convention de partenariat pour la mise en place de site de compostage autonome

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

D'approuver le rapport ci-dessus énoncé ;

D'adopter les termes de la convention de partenariat pour la mise en place de site de compostage autonome en établissement, entre la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à la Commune du Plan de la Tour ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

19. Convention de partenariat avec la protection civile du var dans le cadre du PCS et la prévention des risques

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

D'approuver la convention de partenariat avec la protection civile du var dans le cadre du PCS et la prévention des risques,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

20. Reconduction expresse de la convention de mise à disposition du service "FORÊT"

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : **à l'unanimité**

D'approuver la reconduction expresse de la convention de mise à disposition du service "Forêt" par la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez à la Commune du Plan de la Tour pour une durée de 36 mois à compter du 24 juin 2022,

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

21. Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de restauration municipale (fourniture des repas en liaison froide) – Choix du délégataire

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : à l'unanimité

D'approuver le choix de la société ELRES, dénommée commercialement ELIOR France ENSEIGNEMENT pour la gestion et l'exploitation du service de restauration municipale de la commune, au vu du rapport du Maire en annexe de la présente délibération ;

D'approuver les termes du contrat de délégation de service public joint en annexe de la présente délibération ;

D'autoriser le Maire à signer avec la société ELRES le contrat de délégation du service public pour la gestion et l'exploitation du service de restauration municipale ;

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la poursuite de ce dossier et à effectuer toutes les formalités de publicité, transmission et notification requises pour l'exécution de la présente délibération.

22. Délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire en ALSH, l'animation de la pause méridienne et le temps d'accueil éducatif (TAE)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : à l'unanimité

D'approuver le choix de l'association IFAC pour la gestion de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire en ALSH, l'animation de la pause méridienne et le temps d'accueil éducatif (TAE), au vu du rapport du Maire en annexe de la présente délibération ;

D'approuver les termes du contrat de délégation de service public joint en annexe de la présente délibération ;

D'autoriser le Maire à signer avec l'association IFAC le contrat de délégation du service public précité ;

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la poursuite de ce dossier et à effectuer toutes les formalités de publicité, transmission et notification requises pour l'exécution de la présente délibération.

23. Mise à disposition des véhicules municipaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : à l'unanimité

D'abroger la délibération n° 2020.10.27.14 en date du 21- octobre 2020,

D'adopter la liste des emplois attribuant un véhicule de fonction à néant,

D'adopter la liste des mandats, fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile,

D'adopter le règlement d'attribution d'un véhicule de service,

D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

24. Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide : à l'unanimité

D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée,

De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi, sont inscrits au budget 2022

Questions de Madame Marie France BILLO parvenues 48 heures avant le conseil et réponses.

-L'appel à projet pour 1 socle numérique dans les écoles élémentaires. Prévu une dépense de 30000 euros, une subvention de 20600 euros et un reste à charge de 9400 euros (conseil du 16/9/2021).

Devis signé de 28 613,88 € TTC

Dépense engagée à ce jour de 16 402,68 € TTC

Subvention attribuée de 20 600 € pour un montant de dépense de 30 000 €

- Restauration collective : 5996 euros d'impayés à la date du 16/9/2021 (Elior devait avoir la charge de cette gestion). A combien en sommes-nous aujourd'hui ? Ces sommes ne sont plus réglées par la commune depuis 2020

- Broyeur de végétaux : Saelen tiger 25p : 20100 € TTC (participation commune 6030 TTC).
Coût 5025 €

-12/02/21 : changement chauffage crèche municipale : pompe à chaleur (dépense 24 649.28 €, subvention 10270.53€, reste à charge 14378.75 €).

Devis signé de 24 649,28 € TTC

Dépense engagée à ce jour de 5 617,18 € TTC

Subvention attribuée de 10 270,50 € pour un montant de dépense de 24 649,28 €

-10/12/21 : contractualisation d'un emprunt taux fixe 23 0000 € sur 15 ans taux 1.01%. Quel projet à venir ?

Maison des arts et de la culture : projet pour lequel une subvention de 115 000 € a été demandée auprès du Conseil Régional en lieu et place des 2 dossiers réhabilitation du city stade et station du Revest pour un montant de 74 652 €

-Logement de fonction. Réhabilitation et mise aux normes pour pôle éducation, animation, vie associative (Dépenses 22 0800 €, 14 7200 € subvention soit un reste à charge de 73 600 € pour la commune).

- montant de la dépense prévue : 220 800 € TTC

- montant des subventions sollicitées : 147 000 €

-subvention attribuée : 100 000 €

-Réhabilitation city stade : dépenses 88 609,20 €, subvention 59 072,80 €, soit 29 536.40 €

- montant de la dépense prévue : 88 609,92 € TTC

- montant de la subvention obtenue : 36 920,50 € (subvention Conseil régional d'un montant de 22 152,30 € non sollicitée)

-Aire de covoiturage et intermodalités (dépenses 147 010.80 €, subvention 98 000 €, soit pour la commune 49 010.80 €).

- montant de la dépense prévue : 118 774,80 € TTC

- montant de la subvention sollicitée : 72 943 €

-Station du Revest : (dépense 126 000 €, subvention 84 000 €, soit un reste à charge de 42 000 €)

- montant de la dépense prévue : 126 000 € TTC

- montant de la subvention sollicitée : 31 500 € (subvention Conseil Régional d'un montant de 52 500 € non sollicitée)

-De même pour le système de vidéo surveillance (camera). ? Dépense, subvention... Prévoyez-vous un contrat de maintenance ?

Au titre de 2021 :

- montant de la dépense prévue : 58 333 €

- montant de la subvention obtenue : 21 000 €

Au titre de 2022 :

- montant de la dépense prévue : 40 563,17 €

- montant de la subvention sollicitée : 20 281 €

-Coût et subvention obtenus pour les défibrillateurs cardiaques.

Dépense engagée en 2021 pour 9 appareils : 11 820,60 € TTC

Maintenance : 1 020,60 € TTC

Subvention non obtenue

-Coût total pour la crèche en vue de sa mise aux normes soit dépense et subvention obtenues

Montant TTC du projet : 258 000 €

Subventions obtenues : 172 000 €

Dépenses engagées à ce jour :

- en 2021 : 11 637,60 €

- en 2022 : 21 410,14 €

-DAB : dépense et subvention obtenues. Date de mise en service ?

Un appel d'offre a été nécessaire, il a été attribué à la BRINX

Les plans sont faits, le dossier est déposé, la communauté des communes a été sollicité pour avoir un soutien financier et la commune a été entendue

Une enveloppe de 160 000 € va être débloquée pour ce type de projet.

Pas de date de mise en service évoquée.

-CCAS : Bus ? Avancement du projet, coût total à venir ? devis reçus et commande à venir mais problème de livraison à prévoir

-Antenne du Revest prévue cause mauvaise réception internet et téléphonique, prévue fin décembre 2021 ?

L'antenne a été posée, en attente du raccordement à ENEDIS car un propriétaire d'une parcelle est décédé il faut attendre l'accord de deux héritiers.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est porté par la communauté des communes et que la commune n'a aucun pouvoir sur le suivi des travaux.

-Maison rue St Martin louée depuis quelle date ? Depuis le 1er mars 2022 800 € par mois

-D'autre part, concernant le budget supplémentaire proposé, il est noté en page 4 que les dépenses de fonctionnement et de remboursement de la dette représentent 108.23%. Est-ce calculé en fonction du budget 2021 ou suite à votre proposition pour 2022 ? sur la base du budget 2022 primitif + supplémentaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45